

No. résolution  
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne  
Séance ordinaire du 13 décembre 2021

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne tenue le 20 décembre 2021, à 20 h 00, à la salle du conseil, 2450, rue Victoria, Sainte-Julienne, au lieu ordinaire des séances et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Monsieur Claude Rollin, district 1  
Monsieur Stéphane Breault, district 2  
Monsieur Benoit Ricard, district 3  
Madame Aryane Boyer, district 4  
Monsieur Enock-Robin Turcotte, district 5  
Monsieur Joël Ricard, district 6

Formant quorum sous la présidence de monsieur Richard Desormiers, maire.

Est présente, madame Nathalie Girard, directrice générale et greffière-trésorière.

Le maire déclare la séance ouverte à 20 h 00.

**21-12X-505**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Enock-Robin Turcotte  
**APPUYÉ PAR** Madame Aryane Boyer

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

Tous les membres du conseil ont reçu leur avis de convocation tel que stipulé au Règlement no 873-12 concernant la régie interne des séances du conseil municipal et conformément aux dispositions du Code municipal.

Cette séance extraordinaire a été convoquée par le maire pour prendre en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du budget 2022
4. Adoption du plan triennal d'immobilisation 2022-2023 et 2024
5. Période de questions
6. Levée de la séance

ADOPTÉE

**21-12X-506**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Stéphane Breault  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Enock-Robin Turcotte

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE l'ordre du jour doit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE

**ADOPTION DU BUDGET 2022**No. résolution  
ou annotation

Le maire présente les grandes lignes du budget 2022.

**BUDGET 2022****REVENUS:**

TAXES ET COMPENSATION	14 028 491 \$
TENANT LIEU DE TAXES	363 887 \$
AUTRE RECETTE DE SOURCE LOCALE	312 114 \$
IMPOSITON DE DROIT	811 300 \$
AMENDES ET PÉNALITÉS	43 900 \$
INTÉRÊTS	200 000 \$
AUTRES REVENUS	147 720 \$
TRANSFERTS	599 645 \$
<b>TOTAL DES REVENUS:</b>	<b>16 507 057 \$</b>
<b>AFFECTATION DE SURPLUS LIBRE</b>	<b>693 216 \$</b>
<b>TOTAL</b>	<b>17 200 273 \$</b>

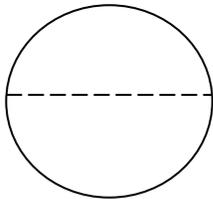
**DÉPENSES:**

ADMINISTRATION	2 291 335 \$
SERVICE AUX CITOYENS ET COMMUNICATION	328 300 \$
GREFFE	33 659 \$
VOIRIE	2 299 224 \$
ENTRETIEN DE BÂTIMENT	800 842 \$
HORTICULTURE	337 448 \$
PARCS ET ESPACES VERTS	256 795 \$
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	3 687 \$
DÉNEIGEMENT	1 594 148 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	406 427 \$
ÉGOÛT	146 677 \$
LOISIRS ET CULTURE	830 549 \$
BIBLIOTHÈQUE	469 984 \$
INCENDIE et SÉCURITÉ CIVILE	1 334 980 \$
ORDURES	983 823 \$
SERVICE POLICIER	1 356 604 \$
URBANISME et DÉVELOPPEMENT	731 416 \$
QUOTE-PART MRC	818 121 \$
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>15 024 019 \$</b>
REMB. CAPITAL	1 981 024 \$
INVESTISSEMENT EN IMMO	195 230 \$
<b>TOTAL DES DÉPENSES:</b>	<b>17 200 273 \$</b>

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 954 du Code municipal, le conseil doit adopter avant le 31 décembre, le budget pour le prochain exercice financier;

CONSIDÉRANT QU' un avis public a dûment été publié à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE le budget a été élaboré en présence des membres du conseil;



No. résolution  
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne  
Séance ordinaire du 13 décembre 2021

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Stéphane Breault  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Enock-Robin Turcotte

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le conseil adopte le budget 2022 de la municipalité de Sainte-Julienne démontrant des dépenses totalisant **17 200 273 \$**, le tout tel que présenté et étudié par le conseil.

QU'un document explicatif soit publié dans l'édition du 4 février 2022 de la Belle Julienne et également sur le site Internet.

ADOPTÉE

21-12X-508

**ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2022-2023-2024**

**CONSIDÉRANT QU'** en vertu de l'article 953.1 du Code municipal, le conseil doit adopter avant le 31 décembre de chaque année, un programme d'immobilisation pour les trois prochaines années;

**CONSIDÉRANT QUE** l'avis public a été publié conformément à l'article 956 du Code municipal;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Stéphane Breault  
**APPUYÉ PAR** Madame Aryane Boyer

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le conseil adopte le plan triennal d'immobilisation pour les années 2022-2023 et 2024 démontrant des investissements totaux prévus de l'ordre de 18 508 320 \$ et dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

QU'un document explicatif soit publié dans l'édition du 4 février 2022 de la Belle Julienne, ainsi que sur le site Internet.

ADOPTÉE

**PÉRIODE DE QUESTION**

En cette période de pandémie, la séance a lieu sans présence du public. Les citoyens sont invités à transmettre leur question par écrit. Aucune question n'a été reçue.

21-12X-509

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Joël Ricard  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Stéphane Breault

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

De lever la séance.

ADOPTÉE

Monsieur Richard Desormiers  
Maire

Madame Nathalie Girard  
Directrice générale et greffière-  
trésorière